

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 24176
---	--	----------------------------

SEANCE du : 14 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 8 octobre 2024.

ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOUIN	Sandra CAILTON	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN
Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Bruno COTHOUIS	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Bérandgère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Marie JARRY, Pouvoir à Jean-François MOREAU	Pierre BUREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Constance MACKOW, pouvoir à Alain ROBIN
Jamel CHENIOUR, pouvoir à Thierry BAUDOUIN	Marinette TALLIER, pouvoir à Sandra CAILTON	Véronique VILLEMONTAIX, pouvoir à Bruno BODIN
Philippe ROBIN	Rodolph THIBAudeau	Florence BAZZOLI
Anita BRIFFE		

Secrétaire de séance : Bruno COTHOUIS, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Souscription d'un emprunt de 1 800 000 € au budget principal

Le budget primitif 2024 a été voté le 18-03-2024. Il est prévu une enveloppe de 3 500 000 € pour le budget principal.

Dans un premier temps, la Commune a souscrit un emprunt pour 1 700 000.00 € lors du conseil municipal du 24 juin 2024.

Dans un second temps, il est demandé aux banques de faire des propositions pour un emprunt de 1 800 000 € afin de compléter l'enveloppe votée lors du budget primitif, aux conditions suivantes :

- Soit à taux fixe sur une durée de 20 ans avec une périodicité trimestrielle
- Soit à taux variable sur 20 ans avec une périodicité trimestrielle

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20241017-DG_DEL_2024_176-DE
 Date de télétransmission : 17/10/2024
 Date de réception préfecture : 17/10/2024

Tableau récapitulatif des offres :

Récapitulatif des propositions de financement pour un emprunt de 1 800 000 €										
BUDGET PRINCIPAL										
Conseil municipal du 14 octobre 2024										
	Crédit Agricole				Caisse d'Épargne	Crédit Mutuel	La Banque Postale			
Durée	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans et 3 mois
Taux	CRÉDIT AGRICOLE Taux fixe 3,41%	CRÉDIT AGRICOLE Taux fixe 3,41%	CACB Taux fixe 3,82%	CACB ; Taux fixe bonifié à titre indicatif FERM Au 07/10/2024 3,268	CACB	Taux variable	Taux fixe 3,73%	Taux fixe 3,80%	Taux variable Euribor 3 mois préfixé + marge 1,08% soit 4,348% Valeur de l'Euribor 3 mois au 07/10/2024 3,268	MULTI-PHASES
				Taux fixe 3,50% tant que E3M ≤ 4,50% sinon vous payez E3M + 0%	Taux variable	Euribor 3 mois + marge 1,45%				Taux fixe 3,36%
				Taux fixe 3,38% tant que E3M ≤ 4,50% sinon vous payez E3M +1%	Euribor 3 Mois moyenné + marge 1,29%	Valeur de l'Euribor au 07/10/2024 3,268				Taux fixe 3,36%
				Taux fixe 3,54% tant que E3M ≤ 5,00% sinon vous payez E3M + 0%	Fixé 0%	Soit un taux à 4,72%				Taux fixe 3,36%
			Remboursement Anticipé Temporaire	Remboursement Anticipé Temporaire	Remboursement Anticipé Temporaire					Taux fixe 3,36%
										Taux fixe 3,36%
Echéance	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Montant des échéances	Montant de la 1ère échéance: 37 843,70€	31 130,08 €	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	32 026,46 €	31 880,57 €	Montant de la 1ère échéance: 39 450,42€	
Total des frais financiers	821 472,60 €	690 408,33 €	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	782 116,80 €	737 345,60 €	à titre indicatif 822 426,81€	à titre indicatif 812 674,78€
Type d'amortissement	Amortissement Constant	Echéance Constante	Amortissement Constant	Amortissement Constant		Amortissement au choix constant ou progressif	Amortissement progressif à Echéance Constante	Amortissement progressif à Echéance Constante	Amortissement progressif	Amortissement progressif
Frais de dossier	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
Charte Client	00000000 1-A	00000000 1-A	00000000 1-A	00000000 1-B	00000000 1-A	00000000 1-A	00000000 1-A	00000000 1-A	00000000 1-A	00000000 1-A

Après en avoir délibéré, avec une abstention (Pierre MORIN), le Conseil Municipal décide :

- DE VALIDER la proposition du Crédit Agricole telle que présentée ci-dessus
- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Bruno COUQUIS

MAIRIE de BRESSUIRE
Deux-Sèvres
Le Maire,
Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20241017-DG_DEL_2024_176-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024